

MINISTERE DU PLAN, DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE
LA REFORME ADMINISTRATIVE

1979

15 oct. — Décision n° 144/MPDIRA/DGPD/SFCEP portant autorisation de virement d'une somme au profit de la Sotoma à Lomé. 609

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

1979

2 oct. — Arrêté n° 12/MJSC/CAB portant création d'un trophée de cyclisme. 609

Arrêté et décision interministérielle portant nominations. 609

DIVERS

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

1979

12 oct. — Arrêté n° 13-MSP accordant autorisation d'exploiter une clinique d'accouchement. 610

19 oct. — Arrêté interministériel n° 14/MSP/MENRS décernant le diplôme d'Etat de sage-femme — promotion 1976 — 1979 (2^e session). 610

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1979

11 oct. — Arrêté n° 394/MFE/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Parbey Kossi (Epiphane). 610

11 oct. — Arrêté n° 395/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Kunakey Agbélesési (Jean). 610

15 oct. — Arrêté n° 396/MFE/CR portant concession d'une pension militaire de retraite à M. Ametepe Koumi Monsah. 610

15 oct. — Arrêté n° 397 MFE/CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Tademana Solana. 611

15 oct. — Arrêté n° 398/MFE/CR accordant des allocations familiales à M. Ametepe Kossi-Kuma. 611

15 oct. — Arrêté n° 399/MFE/CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Toulan-Foly Totékpomawu Têko. 611

15 oct. — Arrêté n° 400/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Daté Danté (Mathieu). 611

15 oct. — Arrêté n° 401/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Missohou Ananhi (Antoine). 611

15 oct. — Arrêté n° 402/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Boutoura Sagou. 612

15 oct. — Arrêté n° 403/MFE/CR portant concession d'une pension-retraite à M. Geraldo Noura ni. 612

Arrêté portant approbation de rôles. 612

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

B.C.E.A.O.-Lomé (Listes des établissements financiers et banques agréés au Togo.) 614

Conservation de la propriété foncière (Avis de demandes d'immatriculation et de bornage) 615

Avis de perte de titre foncier. 626

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 79-29 bis du 13 août 1979 relative aux allocations versées aux anciens chefs de l'Etat et à leur familles.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967,

ORDONNE :

Article premier — Est et demeure rapportée l'ordonnance n° 79-15 du 9 mai 1979 relative aux allocations versées aux anciens chefs de l'Etat et à leurs familles.

Art. 2. — En rémunération des services rendus à la République, il est alloué aux anciens présidents de la République togolaise une indemnité trimestrielle.

Art. 3 — Les veuves non remariées des anciens présidents de la République togolaise et les enfants mineurs des anciens présidents de la République bénéficient d'indemnités mensuelles.

Art. 4. — Le montant des indemnités visées aux articles précédents est déterminé par décret pris en conseil des ministres.

Art. 5. — Le paiement des indemnités susvisées est imputé au chapitre 2 du budget général « Dette viagère ».

Art. 6. — La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 13 août 1979

Général d'Armée G. Eyadéma

ORDONNANCE N° 79-37 du 16 octobre 1979 portant autorisation de contracter un emprunt par le gouvernement de la République togolaise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du ministre des finances et de l'économie ;

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 ;

Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Le gouvernement de la République togolaise est autorisé à contracter un emprunt d'un montant de quatre cent soixante dix millions (470.000.000) de francs CFA auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique en vue du financement partiel de la première phase d'un projet de rénovation et de développement de la caféière et de la cacaoyère togolaises.